

BILLETTERA

ATTESTATION INDIVIDUELLE DE CONFORMITÉ

Logiciel de Caisse Sécurisé - Norme NF525

Conformément à l'article 286, I-3° bis du Code Général des Impôts

VOLET 2 - ATTESTATION DE L'ENTREPRISE UTILISATRICE

Logiciel concerné (cf. Volet 1 - Attestation de l'éditeur)

Éditeur : SAS STAGEMOTION - SIRET 813 664 182 00025

Logiciel : Billettera - Module Encaissement

Version : 3.0

Site : <https://billettera.com>

Identification de l'entreprise utilisatrice

À compléter par l'entreprise utilisatrice du logiciel

Raison sociale

Forme juridique

Adresse du siège social

Code postal et ville

SIRET	
N° TVA Intracommunautaire	
Nom du représentant légal	
Qualité / Fonction	

Attestation d'utilisation

Je soussigné(e), , représentant légal de l'entreprise mentionnée ci-dessus, **certifie** :

1. Avoir souscrit le / / à l'utilisation du logiciel **Billettera - Module Encaissement**, édité par **SAS STAGEMOTION**, mentionné au Volet 1 de cette attestation.
2. **Atteste** utiliser ce logiciel / système de caisse pour enregistrer les règlements de mes clients particuliers, conformément à la réglementation fiscale en vigueur, depuis le / / .

Engagements de l'utilisateur

En tant qu'utilisateur du logiciel Billettera - Module Encaissement, je m'engage à :

- Utiliser le logiciel conformément à sa destination et aux conditions générales d'utilisation
- Effectuer les clôtures journalières, mensuelles et annuelles requises par la réglementation
- Conserver les archives générées par le système pendant la durée légale de **6 ans**

- Présenter cette attestation (Volets 1 et 2) à l'administration fiscale en cas de contrôle
- Ne pas tenter de modifier, altérer ou contourner les mécanismes de sécurité du logiciel
- Signaler immédiatement à l'éditeur toute anomalie constatée dans le fonctionnement du système

AVERTISSEMENT LÉGAL

Il est rappelé que l'établissement d'une fausse attestation est un délit pénal passible de **3 ans d'emprisonnement** et de **45 000 € d'amende** (Code pénal, article 441-1). L'usage d'une fausse attestation est passible des mêmes peines.

Important : Les Volets 1 et 2 de cette attestation doivent être présentés **conjointement** à l'administration fiscale en cas de contrôle. Cette attestation n'a de valeur que si le présent Volet 2 est dûment complété et signé par l'entreprise utilisatrice.

Fait à :

Signature et cachet de l'entreprise

.....

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le :

/ /

Document à conserver pendant 6 ans

En cas de contrôle fiscal, présentez ce document accompagné du Volet 1 (Attestation de l'éditeur)

SIRET : 813 664 182 00025 - <https://billettera.com>

Référence : ATT-NF525-V2-20260115